

Lettre ouverte du Collège des Directeurs.trices des Unités de Recherche des Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA.P)

à

Mme Rima Abdul-Malak, Ministre de la Culture

Copie à

M. **Raphaël Coulhon**, Cabinet de la Ministre - conseiller en charge de l'enseignement supérieur, de l'innovation, du numérique et du jeu vidéo au cabinet de la ministre de la Culture; M. **Laurent Barrenechea**, Cabinet de la Ministre - conseiller chargé du Patrimoine et de l'Architecture, ministère de la Culture; M. **Jean-François Hebert**, Direction générale des Patrimoines et de l'Architecture; Mme **Corinne Langlois**, Sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie, Directrice adjointe au directeur général des patrimoines par intérim, chargée de l'architecture ; M. **Frédéric Gaston**, Sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture ; M. **Noël Corbin**, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, du ministère de la Culture ; Mme **Anne Bennet**, Sous-directrice des formations et de la recherche à la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle du ministère de la Culture

et

au Collège des directeurs.trices des Ensa.p, au CNECEA, à la Conférence des président.e.s du CA et des CPS et au Collectif des doctorant.e.s des ENSA

Madame la Ministre,

Alors que la totalité des acteurs des Ensa.p n'ont de cesse de vous alerter sur la situation dramatique des écoles d'architecture, la seule proposition à laquelle vous êtes parvenue est la création d'un prix du meilleur PFE au titre de l'engagement écologique – certes louable mais qui ne résoudra en rien les vrais problèmes de l'enseignement de l'architecture et de ses missions de recherche. Pourtant, vous le savez, cette dernière est déclarée « d'utilité publique » depuis la loi de 1977.

Nous nous permettons donc de vous rappeler les nombreuses alertes formulées depuis de trop nombreuses années jusqu'à aujourd'hui, par :

- le Collège des Directeurs.trices des Unités de Recherche des Ensa.p (nous joignons en annexe pour rappel toutes les lettres que nous avons envoyées à vos prédécesseur.e.s et à la Direction de l'architecture depuis 2018, date de la création de notre collège).
- le Collège des directeurs des Ensa.p
- Le Conseil National des Enseignants-Chercheurs des Ensa.p (Communiqué du 13 février 2023)
- la Conférence des présidents des CA des Ensa.p
- la Conférence des présidents des CPS
- le collectif des doctorant.e.s des Ensa.p
- le CNECEA
- le collectif des personnels contractuels des Ensa.p
- le collectif des Ensa.p en lutte

Rappelons aussi que ce n'est pas la réforme de l'enseignement de l'architecture de 2018 qui pose problème mais son inachèvement et l'insuffisance des moyens accordés aux Ensa.p pour sa mise en œuvre, la recherche étant la première sacrifiée¹, alors que le Ministère s'était engagé à doter les ensa.p en conséquence, de manière à ce qu'elles puissent assurer les nouvelles missions qui lui étaient attribuées.

Face à des problèmes à la fois urgents (d'où l'impossibilité fonctionnelle d'une Ensa à opérer sa rentrée) et récurrents, nous vous demandons de recevoir au plus vite les représentants de l'ensemble des personnes concernées : étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs (même si ceux-ci sont - trop - peu nombreux) et personnels administratifs qui sont tous en souffrance, comme le confirment les nombreux rapports de l'Inspection générale.

Car c'est bien la possibilité d'assurer notre mission de service public qui est en jeu.

Nous vous prions, Madame la Ministre, de recevoir nos salutations à la fois respectueuses et inquiètes.

Le 3 mars 2023

Les directeurs.rices des unités de recherche des Ensa.p réunis en Collège :

Alessia de Biase, directrice du LAA-LAVUE UMR 7218 CNRS / ENSA Paris La Villette
André Lortie, directeur de l'Ipraus/AUSser UMR CNRS 3329 / ENSA de Paris Belleville
Nicolas Tixier, directeur du Cresson / AAU UMR CNRS 1563 / ENSA de Grenoble
Catherine Deschamps, co-directrice du LHAC, EA 7490 / ENSA de Nancy
Philippe Dufieux, directeur d'EVS-LAURE UMR 5600 / ENSA de Lyon
M. Assennato et G. Morel Journal, co-directeurs ACS/AUSser UMR CNRS 3329 / ENSA Paris-Malaquais
Catherine Maumi, directrice d'AHTTEP/AUSser UMR CNRS 3329 / ENSA Paris La Villette
Rachel Thomas, directrice d'AAU UMR CNRS 1563 / ENSA de Grenoble et de Nantes
Céline Barrère, co-directrice du LACTH, ULR 4998 / ENSAP Lille
Hervé Lequay, directeur de MAP-Aria, UMR 3495 / ENSA Lyon
Georges-Henry Laffont, directeur d'Architectures & Transformations, ENSA Saint-ETienne
Olivier Chadoin, directeur de PAVE - ENSAP Bordeaux,
Myriam Servières, directrice du CRENAU / AAU UMR CNRS 1563 / ENSA Nantes
René Borruey, directeur d'INAMA / ENSA Marseille
Nathalie Tornay et Rémi Papillault, co-directeurs du LRA / ENSA Toulouse
François Guéna, directeur de MAP-Maacc, UMR 3495 / ENSA Paris La Villette.
Alexandra Biehler, directrice du laboratoire PROJECT[s], ENSA.Marseille
Thierry Joffroy, Directeur équipe CRAterre, Directeur adjoint AE&CC, ENSA de Grenoble,
Stéphane Sadoux, Directeur Unité de recherche AE&CC, ENSA Grenoble
Sabrina Bresson et Yankel Fijalkow, co-directeurs du CRH-LAVUE, UMR 7218 CNRS, ENSA Paris Val de Seine
Denis Bocquet, Co-directeur du laboratoire AMUP (ENSA Strasbourg/INSA)
Nathalie Simonnot, directrice du LéaV (ENSA Versailles)
Rosa De Marco, Olivier Jeudy, Christian Pédelahore, co-directeurs UR AMP/HESAM/ENSAPLV/MC
Paul Landauer, directeur OCS-AUSser, CNRS 3329 / ENSA Paris-Est
Frédéric Sotinel, directeur du GRIEF, ENSA Bretagne
Kévin Jacquot, directeur adjoint de MAP-Aria, UMR 3495 / ENSA Lyon
Fanny Lopez et Gilles Delalex co-directeurs LIAT / ENSA Paris Malaquais
Véronique André-Lamat et Laurence Chevallier, co-directrices de l'UMR 5319 Passages, ENSAP Bordeaux
Véronique Biau, Michael Fenker, Isabelle Grudet, Jodelle Zetlaoui-Léger, co-directeurs du LET-LAVUE, ENSA Paris-La Villette
Jérôme Boissonade, Pauline Guinard, Jodelle Zetlaoui-Léger, codirectrices et codirecteur de l'Umr 7218 Lavue CNRS
Cristiana Mazzoni, directrice UMR AUSser (MC CNRS 3329) / ENSA Paris Belleville.

¹ Moins d'un tiers des postes prévus pour dégager des heures de décharge ont été créés ;* Pas de création de postes à l'administration pour absorber les nouvelles demandes spécifiques à la recherche ; Nombre de contrats doctoraux très insuffisant ; Stagnation des dotations des laboratoires.

Les directrices et directeurs des unités de recherche des Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA-P) réunis en collège (CDURE)

Madame la directrice,

Monsieur le sous-directeur,

Nous apprenons de manière officieuse que la campagne d'attribution de soutien à l'édition et à l'organisation de manifestations scientifiques de décembre 2022 est annulée. Or, lors du report de la campagne du premier semestre 2022 vos services nous avaient donné l'assurance que la seconde campagne rattraperait cet ajournement par des moyens plus conséquents. Le renvoi pur et simple de ce soutien pour l'année entière 2022, témoigne une fois de plus, une profonde absence de considération de la part de notre ministère de la Culture vis-à-vis du travail effectué au sein des équipes de recherche des Ensa-P qu'il est censé soutenir. Le fait que vous n'ayez pas jugé utile jusqu'à présent de discuter avec nous, les directions de laboratoire, en témoigne également. De nombreuses actions scientifiques sont déjà préparées ou en cours de finalisation en vue de la campagne de décembre. Que pouvons-nous faire maintenant avec nos partenaires ?

Qu'en sera-t-il, plus largement, des autres dispositifs de soutien à la recherche ?

Par ailleurs, nous apprenons, là encore de manière officieuse et fortuite, que la Sous-Direction de l'Enseignement et de la Recherche en Architecture seraient en cours de réorganisation – ou, plutôt, que leur réorganisation serait déjà actée, que le bureau dédié à la recherche n'existerait plus en tant que tel et que ses effectifs seraient encore réduits : là où le bureau comptait cinq agents, il n'y en aurait plus que trois dédiés à la recherche dans les écoles !

Vous comprendrez aisément que ces informations qui affectent de manière à la fois immédiate et durable les travaux des enseignants-chercheurs des Ensa-P dont le ministère de la Culture à la tutelle, nous inquiètent au plus haut point. Afin de clarifier une situation qui ne cesse de nous surprendre et de nous préoccuper, nous vous saurions gré de convenir d'un rendez-vous avec les représentants du Collectif Cdure ou d'une réunion avec l'ensemble des directrices et directeurs des UR, dès que possible.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la directrice et Monsieur le Sous-directeur, de recevoir l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Fait le 21 octobre 2022

Pour le CDURE, les directrices et directeurs des unités de recherche des ENSA

Tribune pour Le Monde sortie le 26/06/21

https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1mgU9LIDRNvf26ZPw_8f86kc-Fgt-V830

« Nous voulons une cohérence de la politique publique en matière de recherche architecturale, urbaine et paysagère »

Madame la Ministre de la Culture,

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Les 20 Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA-P) françaises sont désormais en co-tutelle de vos ministères, cela était très attendu et cela est heureux. En 2018 s'est engagée une réforme visant entre autres à donner à ces établissements et leurs personnels une véritable reconnaissance de leurs missions de recherche articulée à l'enseignement. Comme chaque réforme elle s'accompagnait de promesses de moyens et de perspectives nouvelles. Enfin une réforme à la hauteur des enjeux, capable de lier la production des connaissances et l'enseignement. Enfin les ENSA-P allaient prendre le chemin d'une synergie forte de la recherche et de l'enseignement et s'engager pour la formation de professionnels armés pour affronter les défis de l'avenir, réorienter l'action sur la ville, les territoires et l'environnement et renouveler les manières d'habiter à l'âge de l'anthropocène ... Gâteau sous la cerise : à l'automne dernier, dans le cadre de la loi de Finances, vous annonciez une enveloppe pour développer une stratégie de recherche au sein du ministère de la Culture durant la période 2021-2025.

Mais que reste-t-il aujourd'hui de vos promesses ?

D'abord, les moyens humains promis pour les ENSA-P ne sont pas là. Pire encore, en 2020, 27 postes ont été supprimés et cela continue en 2021. Là encore pourtant vous aviez pris des engagements après les alertes conjointes des présidents des Conseils d'administration et des directeurs des ENSA-P début 2020 et la grève administrative des Conseils Pédagogiques et Scientifiques des 20 ENSA-P.

Non seulement vous n'apportez pas de soutien à nos unités de recherche mais votre politique développe dans nos établissements des situations d'arbitrages impossibles entre activités d'enseignement et de recherche. Résultat : vous nourrissez des conflits entre ces deux activités qui devraient justement travailler ensemble. Vos décisions nient et contredisent la politique d'encouragement aux activités de recherche et de formation à la recherche qui a été affichée depuis plusieurs années par vos ministères, ils produisent une situation d'incertitude génératrice d'impuissance au sein de nos équipes et pour le futur de nos doctorant.e.s. Partout, en région comme à Paris, la colère monte dans les écoles et dans les laboratoires. Leurs instances élues se rejoignent pour dénoncer le caractère inapplicable de la réforme 2018 du fait de l'absence des moyens humains et financiers sur lesquels le ministère s'était engagé.

Et pourtant vous savez le chemin parcouru et l'engagement des personnels qui ont historiquement développé la recherche dans les ENSA-P sans reconnaissance de leur statut jusqu'ici... Sérieux et dévoués à leur rôle ils le sont tellement qu'en l'absence de dialogue et de visibilité de votre politique ils ont décidé de travailler et de se constituer en acteur collectif pour engager avec vous le dialogue et dépasser l'atomisation entretenue des discussions entre vos services et les unités de recherche. Ainsi est né le Collège des directeurs des unités de recherche des ENSA-P. Enfin un acteur constitué avec qui vous pouvez dialoguer pour développer une véritable politique et stratégie ! Mais non ! là encore vous persistez ! Au dialogue entre partenaires responsables, vous préférez le clientélisme, ou en référer aux directeurs des ENSA-P, dans une logique verticale qui ne correspond en rien à l'esprit de la réforme. Mais peut-être est-ce là aussi l'effet d'une réforme inachevée qui interroge sur le rôle des directeurs d'établissement, encore un autre sujet...

Il y a donc un problème fondamental de reconnaissance du statut d'enseignant-chercheur qui place les ENSA-P dans une situation qui n'est ni à la hauteur des enjeux architecturaux, urbains et paysagers actuels ni

au niveau de la réalité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans ces domaines au niveau européen et international. Ainsi, actuellement, la charge horaire d'enseignement des maîtres de conférence et professeurs des Ensa est de 40% supérieure à celle de leurs collègues à l'université (320h/an versus 192h) ! Certes, un système de « décharges d'enseignement » pour activités de recherche a été mis en place ; théoriquement, il devait permettre d'aligner les services d'enseignement dans les Ensa sur ceux en cours à l'université. Mais faute d'avoir créé les postes nécessaires pour compenser ces décharges - selon un chiffrage, établi par vos propres services, à 150 postes sur 5 ans - le principe des décharges pour recherche ne fonctionne pas : presque aucun enseignant-chercheur des Ensap ne dispose du même temps de recherche qu'à l'université.

Dans l'immédiat nous demandons donc de façon urgente :

- l'augmentation des plafonds d'emploi des établissements et des recrutements d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs de recherche ;
- l'augmentation des postes d'enseignant pour compenser les décharges d'enseignement pour activités de recherche ;
- l'explicitation des critères d'attribution des contrats doctoraux et des montants des dotations aux unités de recherche.

Ces questions ne constituent pas de nouvelles revendications, mais une demande élémentaire de respect de vos engagements pris lors de la rédaction des décrets de 2018 qui vont dans le sens d'une reconnaissance d'un service et d'une rémunération d'enseignant chercheur homologue à celui de nos collègues des universités. Il y va de la cohérence de la politique publique en matière de recherche architecturale, urbaine et paysagère et, plus largement, du devenir de la recherche et de la formation au sein du ministère de la culture ; des voies et des moyens pour ces activités à la hauteur des enjeux sociétaux et environnementaux qui sont devant nous. Bref, il y va de la capacité des ENSA-P à préparer les professionnels aux défis du monde d'après, et peut-être un peu aussi de notre confiance en vos promesses évidemment...

Les directrices et directeurs des unités de recherche et des UMR des Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA-P) réunis en collège (CDURE)

Marco Assennato et **Guillemette Morel Journal**, co-directeurs d'ACS UMR AUSser 3329 CNRS / ENSA Paris-Malaquais

Aline Barlet et **Denis Bruneau**, co-directeurs du GRECCAU / ENSAP Bordeaux,

Nabil Beyhum et **Marie Gaimard**, co-directeurs EVCAU, ED 624 / ENSA Paris Val de Seine,

Alessia de Biase, directrice du LAA-LAVUE UMR 7218 CNRS / ENSA Paris La Villette,

Alexandra Biehler, directrice du laboratoire PROJECT[s] / ENSA.Marseille

Denis Bocquet, directeur-adjoint, AMUP, ENSA Strasbourg,

Jérôme Boissonade, **Jean-Fabien Steck**, **Jodelle Zetlaoui-Léger**, co-directeurs et codirectrice de l'UMR CNRS 7218 LAVUE,

René Borruey, directeur UR INAMA / ENSA-Marseille,

Anne Bossé, directrice du CRENAU, directrice adjointe de l'UMR 1563 AAU/ Ensa Nantes,

Vincent Bradel, directeur du LHAC/ ENSA de Nancy,

Sabrina Bresson et **Yankel Fijalkow**, co-directeurs du CRH-LAVUE / UMR CNRS 7218, ENSA Paris Val de Seine,

Maurizio Brocato, directeur du laboratoire GSA, ENSA Paris-Malaquais,

Olivier Chadoin, directeur de PAVE / ENSAP Bordeaux,

Béatrice Collignon, **Bernard Davasse** et **Pascal Tozzi**, co-directeurs de l'UMR 5319 Passages / ENSAP Bordeaux,

Livio De Luca, directeur de l'UMR CNRS/MC 3495 MAP,

Philippe Dufieux, directeur du LAURé / EVS UMR 5600 Ensa Lyon,

Isabelle Grudet, directrice du Let-Lavue UMR 7218 CNRS / Ensa Paris La Villette,

François Guéna, directeur du MAP-Maacc, UMR 3495 MAP CNRS / ENSA Paris La Villette,

Georges-Henry Laffont, directeur d'Architectures & Transformations / ENSA Saint-Etienne,

Paul Landauer, directeur de l'OCS UMR AUSser CNRS 3329 / ENSA Paris-Est,

Hervé Lequay, directeur du MAP-Aria, UMR 3495 MAP CNRS / ENSA de Lyon,

André Lortie, directeur IPRAUS/AUSser UMR CNRS 3329 / ENSA Paris Belleville,
Khedidja Mamou, directrice du LIFAM, ENSA Montpellier,
Caroline Maniaque, directrice ATE / ENSA Normandie,
Jean-Baptiste Marie, directeur de l'UMR Ressources, ENSA Clermont-Ferrand,
Philippe Marin, directeur du MHA / ENSA de Grenoble,
Antonella Mastrorilli et **Céline Barrère** co-directrices du LACTH / ENSAP Lille,
Catherine Maumi, directrice AHTTEP UMR AUSser 3329 CNRS / ENSA Paris La Villette,
Cristiana Mazzoni, directrice de l'UMR 3329 CNRS/MC AUSser,
Tommy Messaoudi, directeur adjoint du MAP-CRAI, UMR 3495 CNRS/MC / ENSA Nancy,
Élodie Nourrigat, directrice HITLab / ENSA Montpellier,
Rémi Papillault et **Nathalie Tornay**, codirecteurs du LRA, ENSA Toulouse,
Dominique Rouillard, directrice du LIAT, ENSA Paris -Malaquais,
Stéphane Sadoux, directeur et **Thierry Joffroy**, directeur adjoint, Unité de recherche AE&CC / ENSA Grenoble,
Nathalie Simonnot, directrice du LéaV, ENSA Versailles,
Daniel Siret, directeur de l'UMR 1563 AAU CNRS / ENSA Grenoble / ENSA Nantes / Centrale Nantes,
Nicolas Tixier, directeur du CRESSON, directeur adjoint de l'UMR 1563 AAU / Ensa Grenoble,
Fanny Lopez, co-directrice LIAT / ENSA Paris Malaquais

Les directrices et directeurs des unités de recherche des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture et de Paysage (ENSA-P) réunis en collège (CDURE)

à

Jean-François Hébert,

directeur général des Patrimoines et de l'architecture (jean-francois.hebert@culture.gouv.fr)

Aurélié Cousi,

directrice, adjointe au directeur général des Patrimoines, chargée de l'architecture (aurelie.cousi@culture.gouv.fr)

Copie à : **Jean-Baptiste De Froment**, conseiller spécial chargé du patrimoine, de l'architecture et de la prospective (jean-baptiste.defroment@culture.gouv.fr); **Pierre Ouvry**, conseiller en charge de l'action territoriale, de l'éducation artistique et culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche (pierre.ouvry@culture.gouv.fr)

Monsieur le directeur, Madame la directrice,

Ce courrier fait suite à la réunion du mardi 25 mai dernier qui devait rassembler vos services, nous-mêmes directeurs et directrices des unités de recherche rattachées aux ENSA(P) et les responsables administratifs de la recherche de ces mêmes ENSA(P). Nous avons demandé cette réunion depuis longtemps. Sollicités par vos services, nous avons proposé plusieurs points que nous souhaitions aborder à cette occasion. Nous avons découvert au dernier moment qu'aucun d'entre eux n'avait été mis à l'ordre du jour et que les échanges allaient être réduits au minimum. Face au refus de vos services d'aborder ces points, l'ensemble des directeurs et des directrices des unités de recherche a dû quitter la « salle » de réunion virtuelle.

Ce courrier fait également suite à plusieurs actions que nous avons menées collectivement ces derniers mois pour alerter le ministère de la Culture en général et la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture (SDESRA) en particulier sur les grandes difficultés que rencontrent nos unités de recherche (UR) dans leurs activités au quotidien.

De fait, les moyens humains promis en 2018 pour développer les activités de recherche et de formation à la recherche en architecture dans le contexte de la mise en place de la réforme des ENSA(P) ne sont pas au rendez-vous. Plus encore, en 2020, des postes d'enseignants-chercheurs titulaires ont été supprimés. Il en est de même en 2021, malgré les engagements pris à la suite des actions menées conjointement par les présidents des Conseils d'administration et les directeurs des ENSA(P) au début de l'année 2020².

Comme nous le rappelons dans différents courriers annexés, cette absence de soutien de la tutelle à nos unités de recherche a des conséquences très dommageables :

- elle nie la politique d'encouragement aux activités de recherche et de formation à/par la recherche qui a été affichée depuis plusieurs années³;
- elle remet en cause les engagements pluriannuels passés avec les partenaires institutionnels, nationaux, européens et internationaux, ainsi qu'avec les collectivités territoriales, financeurs de certains projets de recherche ;

² Deux lettres ouvertes ont été adressées à Édouard Philippe et Franck Riester, respectivement premier ministre et ministre de la culture à l'époque.

³ À la suite notamment du rapport conjoint IGAC-IGAENER « Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture (et de paysage). Proposition pour un statut d'enseignant-chercheur » (novembre 2014) : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Une-nouvelle-ambition-pour-la-recherche-dans-les-ecoles-d-architecture.-Proposition-pour-un-statut-d-enseignant-chercheur>

— elle hypothèque les capacités de nos équipes à répondre à de futurs appels à projet.

Cela, alors qu'a été annoncée à l'automne dernier, dans le cadre de la loi de Finances, une enveloppe importante pour développer une stratégie de recherche au sein du ministère de la Culture durant la période 2021-2025.

Nous vous demandons d'organiser une nouvelle réunion que nous souhaitons, cette fois-ci, constructive. Nous souhaitons que puissent y être abordés :

— la reconnaissance par votre administration du CDURE, collège qui rassemble les directeurs et directrices des unités de recherche (UMR ou EA) des ENSA(P), « briques de base » de la recherche en architecture et en paysage, là où s'élaborent et se transmettent les savoirs en ces domaines ;

— les points suivants qui nécessitent un traitement urgent : 1. augmentation des plafonds d'emploi des établissements et recrutements d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs de recherche ; 2. augmentation des postes d'enseignants pour compenser les décharges d'enseignement pour activités de recherche ; 3. explicitation des critères d'attribution des contrats doctoraux et des montants des dotations aux unités de recherche.

— et, plus largement, le devenir de la recherche et de la formation à la recherche en architecture et en paysage au sein du ministère de la Culture et les voies et les moyens pour les porter à la hauteur des enjeux sociétaux et environnementaux auxquels elles vont devoir faire face dans les prochaines années.

Ces questions ne constituent pas de nouvelles revendications, mais le simple respect des engagements pris par le ministère de la Culture lors de la rédaction des décrets de 2018, afin que les objectifs alors définis puissent être atteints. Il y va de la cohérence de la politique publique en matière de recherche architecturale, urbaine et paysagère.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le directeur, Madame la directrice, de recevoir l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Fait le 31 mai 2021

Pour le CDURE, les directrices et directeurs des unités de recherche des ENSA

1. **Marco Assennato et Guillemette Morel Journal**, co-directeurs d'ACS-AUSser UMR 3329 / ENSA Paris Malaquais
2. **Aline Barlet et Denis Bruneau**, co-directeurs du Laboratoire GRECCAU / ENSAP de Bordeaux
3. **Céline Barrère et Antonella Mastrorilli**, co-directrices du LACTH, ENSAP de Lille
4. **Alessia de Biase**, directrice du LAA-LAVUE UMR 7218 CNRS / ENSA Paris La Villette
5. **Alexandra Biehler**, directrice du laboratoire PROJECT[s], ENSA.Marseille
6. **Denis Bocquet**, directeur-adjoint de l'AMUP
7. **René Borruet**, directeur de l'UR INAMA, ENSA-Marseille
8. **Jérôme Boissonade, Jean-Fabien Steck, Jodelle Zetlaoui-Léger**, co-directeurs et codirectrice de l'UMR CNRS 7218 LAVUE/ ENSA Paris La Villette et ENSA Paris Val de Seine
9. **Anne Bossé**, directrice du CRENAU, directrice adjointe de l'UMR AAU. CNRS / ENSA Grenoble / ENSA Nantes / Centrale Nantes
10. **Vincent Bradel**, directeur du LHAC / ENSA de Nancy
11. **Sabrina Bresson et Yankel Fijalkow**, co-directeurs du CRH-LAVUE UMR 7218 CNRS / ENSA Paris Val de Seine
12. **Maurizio Brocato**, directeur de GSA, ENSA Paris-Malaquais
13. **Olivier Chadoin**, directeur de PAVE / ENSAP Bordeaux

14. **Béatrice Collignon et Bernard Davasse**, co-directeurs de l'UMR Passages 5319 CNRS / ENSAP de Bordeaux
15. **Livio De Luca**, directeur de l'UMR 3495 CNRS/MC MAP Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine
16. **Rosa De Marco, Olivier Jeudy, Yann Nussaume**, co-directeurs de l'UR AMP - HESAM/MC / ENSA Paris La Villette
17. **Philippe Dufieux**, directeur du LAURe/EVA UMR 5600 / Ensa Lyon
18. **Marie Gaimard et Nabil Beyhum**, co-directeurs EVCAU, ED 624, ENSA Paris Val de Seine
19. **Isabelle Grudet**, directrice du Let-Lavue 7218 CNRS / ENSA Paris La Villette
20. **François Guéna**, directeur du MAP-Maacc, UMR 3495 MAP CNRS / ENSA Paris La Villette
21. **Georges-Henry Laffont**, directeur d'Architectures & Transformations, ENSA Saint-Etienne
22. **Paul Landauer**, directeur de l'OCS/AUSser, UMR CNRS 3329, ENSA Paris-Est
23. **Hervé Lequay**, directeur du MAP-Aria, UMR 3495 MAP CNRS / ENSA Lyon
24. **André Lortie**, directeur de l'Ipraus/AUSser UMR CNRS n°3329, ENSA Paris Belleville
25. **Khedidja Mamou**, directrice du LIFAM / ENSA de Montpellier
26. **Caroline Maniaque**, directrice de ATE (Architecture, Territoire, Environnement) EA 7464 / ENSA Normandie
27. **Jean-Baptiste Marie**, directeur de l'UMR Ressources, ENSA Clermont-Ferrand
28. **Philippe Marin**, directeur de MHA, ENSA de Grenoble
29. **Catherine Maumi**, directrice d'AHTTEP / AUSser UMR CNRS 3329, ENSA Paris La Villette
30. **Cristiana Mazzoni**, directrice UMR AUSser 3329, ENSA Paris-Belleville, ENSA Paris-Malaquais, ENSA Paris-Est, ENSA Paris-la-Villette
31. **Elodie Nourrigat**, directrice HITLab/ENSA de Montpellier.
32. **Rémi Papillault et Nathalie Tornay**, codirecteurs LRA, ENSA Toulouse
33. **Stéphane Sadoux**, directeur et **Thierry Joffroy**, directeur adjoint, Unité de Recherche AE&CC, ENSA Grenoble
34. **Nathalie Simonnot**, directrice du LéaV, ENSA Versailles
35. **Daniel Siret**, directeur de l'UMR AAU 1563 CNRS / ENSA Grenoble / ENSA Nantes / Centrale Nantes
36. **Frédéric Sotinel**, directeur du GRIEF EA 7465, ENSA Bretagne
37. **Nicolas Tixier**, directeur du Cresson, dir. adjoint de l'UMR AAU 563 CNRS / ENSA Grenoble / ENSA Nantes / Centrale Nantes

Lettre ouverte des directeurs.trices des unités de recherche
des Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA-P)
à propos de l'impossibilité de mettre en œuvre de la réduction du service
d'enseignement de 320 HTD à 192 HTD pour travaux de recherche.

à

Roselyne Bachelot, ministre de la Culture
Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics

Copie à Dominique David, députée, rapporteure spéciale pour l'Assemblée nationale du projet de loi
de finances de 2021 pour ce qui est du Ministère de la Culture

Mesdames et monsieur les ministres,

Le jeudi 12 novembre 2020, les directeurs.trices des unités de recherche des ENSA-P réunis.es en Collège ont souhaité alerter la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture et en paysage⁴ sur les grandes difficultés rencontrées pour mettre en place la réduction du service d'enseignement pour travaux de recherche telle qu'elle est prévue à l'article 7 du décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des ENSA(P)⁵. Cette réduction vient compenser un service d'enseignement dont le temps de travail de référence a été maintenu à 320 heures équivalent TD contre 192 heures équivalent TD ailleurs dans l'enseignement supérieur et la recherche. Faute de réponse de sa part, nous nous permettons aujourd'hui de vous interpeller directement.

De fait, depuis trois ans maintenant, les moyens promis pour compenser les décharges d'enseignement pour activités de recherche ne sont pas au rendez-vous. Plus encore, en 2020 des postes d'enseignant-chercheur titulaire ont été supprimés. Il va en être de même en 2021 malgré les engagements pris par vos prédécesseurs suite à des actions menées conjointement par les présidents des Conseils d'administration et les directeurs des ENSA-P au début de l'année 2020⁶.

Comme nous le rappelons dans les courriers annexés envoyés à la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture et en paysage, cette absence de soutien a des conséquences très dommageables :

— orientant les activités de recherche et de formation à/par la recherche en architecture et en paysage dans une direction contraire à celle qui a été promue depuis plusieurs années⁷ ;

⁴ Nous avons transmis deux courriers à la Direction de l'architecture, l'un concerne directement la réduction du service d'enseignement des enseignants-chercheurs des ENSA-P, l'autre la procédure d'attribution des financements doctoraux. Aucun des deux n'a reçu de réponse. Ils sont annexés à cette lettre ouverte.

⁵ Décret cosigné par le Premier ministre, la ministre de la Culture, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par le ministre des Comptes publics.

⁶ Deux importantes lettres ouvertes ont été adressées à ce moment-là, demandant notamment de pallier la faiblesse structurelle des moyens octroyés à l'enseignement supérieur et à la recherche en architecture et en paysage. L'une à Édouard Philippe et l'autre à Franck Riester, respectivement premier ministre et ministre de la culture à l'époque. Nous les tenons à votre disposition.

⁷ À la suite notamment du rapport conjoint IGAC-IGAENER « Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture (et de paysage). Proposition pour un statut d'enseignant-chercheur » (novembre 2014) : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Une-nouvelle-ambition-pour-la-recherche-dans-les-ecoles-d-architecture-et-de-paysage>

- remettant en cause les engagements pluriannuels passés avec les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales, financeurs de nos projets de recherche ;
- hypothéquant les capacités de nos équipes à répondre à de futurs appels à projet.

De ce point de vue-là, nous partageons l'essentiel de l'état des lieux alarmant fait par Madame Dominique David, députée, rapporteure spéciale pour l'Assemblée nationale du projet de loi de finances de 2021 pour ce qui est du Ministère de la Culture⁸. Elle conclut son rapport en regrettant que les moyens promis aux ENSA-P pour développer la recherche en architecture et en paysage ne soient pas au rendez-vous, notant en particulier l'absence de créations de postes pour 2021.

Cela, alors même qu'est annoncée au niveau du ministère de la Culture une enveloppe conséquente pour développer une stratégie de recherche pour la période 2021-2025 et que chaque jour des données toujours plus nombreuses documentent les effets des changements globaux sur nos villes, sur nos environnements et sur nos territoires, nous obligeant tous collectivement à renouveler les cadres théoriques et pratiques dans lesquels s'inscrit la fabrique architecturale, urbaine et paysagère.

Nous restons à votre disposition, Madame la ministre de la Culture, Madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et Monsieur le ministre délégué chargé des Comptes publics, pour envisager avec vous les voies et les moyens pour porter la recherche en architecture et en paysage à la hauteur des enjeux actuels. Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir l'expression de nos plus respectueuses salutations.

En Annexe vous trouverez les deux dernières lettres expédiées en décembre restées sans réponse.

Fait le 27 février 2021

Les directeurs.rices des unités de recherche des ENSA.P réunis en Collège

1. **Céline Barrère** et **Antonella Mastrorilli**, co-directrices du LACTH / ENSAP Lille
2. **Denis Bocquet**, directeur-adjoint, AMUP (ENSA Strasbourg)
3. **Nabil Beyhum**, **Marie Gaimard**, co-directeurs EVCAU
4. **Alessia de Biase**, directrice du LAA-LAVUE UMR 7218 CNRS / ENSA Paris La Villette
5. **Alexandra Biehler**, direction du laboratoire PROJECT[s], ENSA.Marseille
6. **Jérôme Boissonade**, **Fabien Steck**, **Jodelle Zetlaoui-Léger**, co-directeurs-trice, Umr Cnrs 7218 Lavue
7. **René Borruy**, directeur du laboratoire INAMA, ENSA-Marseille
8. **Anne Bossé**, directrice du CRENAU-AAU UMR 1563 CNRS / ENSA Nantes
9. **Vincent Bradel**, directeur du LHAC / ENSA Nancy
10. **Sabrina Bresson** et **Yankel Fijalkow**, co-directeurs du CRH-LAVUE, ENSA Paris Val de Seine
11. **Maurizio Brocato**, directeur de GSA, ENSA Paris-Malaquais
12. **Denis Bruneau** et **Aline Barlet**, co-directeurs du GRECCAU / ENSAP de Bordeaux
13. **Olivier Chadoin**, Directeur de PAVE, ENSAP Bordeaux / Centre Emile Durkheim, CNRS 5116
14. **Béatrice Collignon** et **Bernard Davasse**, co-directeurs de l'UMR Passages 5319 CNRS / ENSAP de Bordeaux
15. **Etienne Cossart**, directeur & **Lydia Coudroy de Lille**, directrice adjointe de l'UMR 5600 EVS / ENSA Lyon
16. **Livio De Luca**, Directeur de l'UMR MAP
17. **Rosa De Marco**, **Olivier Judy** et **Yann Nussaume**, co-directeurs de l'UR-AMP-ENSAPLV-HESAM-MC
18. **Sandra Fiori**, directrice d'EVS-LAURE, UMR 5600/ ENSA Lyon

⁸ http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/115b3399-tiii-a11_rapport-fond.pdf. Voir notamment les pages 47 et suivantes.

19. **Jac Fol**, directeur ACS/AUSser, ENSA Paris Malaquais
20. **Isabelle Grudet**, directrice du Let-Lavue Cnrs 7218, Ensa Paris La Villette
21. **Thierry Joffroy**, Directeur de l'équipe CRAterre, UR AE&CC, ENSA Grenoble
22. **Georges-Henry Laffont**, directeur d'Architectures & Transformations, ENSA de Saint-Etienne
23. **Paul Landauer**, directeur l'OCS-AUSser UMR 3329 CNRS / ENSA Paris-Est
24. **Hervé Lequay**, directeur du MAP-Aria / ENSA Lyon
25. **André Lortie**, directeur Ipraus/AUSser UMR 3329, ENSA Paris Belleville
26. **Caroline Maniaque**, directrice de Architecture - Territoire - Environnement, ATE/ENSA Normandie
27. **Jean-Baptiste Marie**, Directeur de l'UMR Ressources, ENSA Clermont-Ferrand
28. **Cristiana Mazzoni**, directrice de l'UMR AUSser (MC CNRS 3329)
29. **Philippe Marin**, directeur du MHA / ENSA Grenoble
30. **Catherine Maumi**, directrice d'AHTTEP-AUSser UMR 3329 CNRS / ENSA Paris La Villette
31. **Nathalie Simonnot**, directrice du LéaV, ENSA Versailles
32. **Daniel Siret**, directeur de l'UMR 1563 AAU, ENSA Nantes et ENSA Grenoble
33. **Frédéric Sotinel**, directeur du GRIEF / ENSA Bretagne
34. **Nicolas Tixier**, directeur du Cresson / ENSA Grenoble, dir. adj de AAU UMR 1563 CNRS
35. **Fanny Lopez**, co-directrice LIAT / ENSA Paris Malaquais

Les directrices et directeurs des unités de recherche des Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA-P) réunis en collège (CDURE)

à

Jean-François Hébert, directeur général des Patrimoines et de l'architecture
(jean-francois@culture.gouv.fr)

Aurélie Cousi, directrice, adjointe au directeur général des patrimoines, chargée de l'architecture
(aurelie.cousi@culture.gouv.fr)

Copie : Jean-Baptiste De Froment, conseiller spécial chargé du patrimoine, de l'architecture et de la prospective (jean-baptiste.defroment@culture.gouv.fr)

Pierre Ouvry, conseiller en charge de l'action territoriale, de l'éducation artistique et culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche (pierre.ouvry@culture.gouv.fr)

Monsieur le directeur, madame la directrice,

Ce courrier fait suite à la réunion de mardi 25 mai dernier qui devait rassembler vos services, nous-mêmes directeurs et directrices des unités de recherche rattachées aux ENSA(P), et les responsables administratifs de la recherche de ces mêmes ENSA(P). Nous avons demandé cette réunion depuis longtemps. Sollicités par vos services, nous avons proposé plusieurs points que nous souhaitions voir aborder à cette occasion. Nous avons découvert au dernier moment qu'aucun d'entre eux n'avait été mis à l'ordre du jour et que les échanges allaient être réduits au minimum. Face au refus de vos services d'aborder ces points, le Collège des directeurs des unités de recherche a dû quitter la « salle » de réunion virtuelle.

Ce courrier fait suite également à plusieurs actions que nous avons menées collectivement ces derniers mois pour alerter le ministère de la culture en général et la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture (SDESRA) en particulier sur les grandes difficultés que rencontrent nos unités de recherche (UR) dans leurs activités au quotidien.

De fait, les moyens humains promis en 2018 pour développer les activités de recherche et de formation à la recherche en architecture dans le contexte de la mise en place de la réforme des ENSA(P) ne sont pas au rendez-vous. Plus encore, en 2020, des postes d'enseignant-chercheur titulaires ont été supprimés. Il en est de même en 2021, malgré les engagements pris à la suite des actions menées conjointement par les présidents des Conseils d'administration et les directeurs des ENSA(P) au début de l'année 2020⁹.

Comme nous le rappelons dans différents courriers annexés, cette absence de soutien de la tutelle à nos unités de recherche a des conséquences très dommageables :

— elle nie la politique d'encouragement aux activités de recherche et de formation à/par la recherche qui a été affichée depuis plusieurs années¹⁰ ;

⁹ Deux lettres ouvertes ont été adressées à Édouard Philippe et Franck Riester, respectivement premier ministre et ministre de la culture à l'époque.

¹⁰ À la suite notamment du rapport conjoint IGAC-IGAENER « Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture (et de paysage). Proposition pour un statut d'enseignant-chercheur » (novembre 2014) : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Une-nouvelle-ambition-pour-la-recherche-dans-les-ecoles-d-architecture-e.-Proposition-pour-un-statut-d-enseignant-chercheur>

— elle remet en cause les engagements pluriannuels passés avec les partenaires institutionnels, nationaux, européens et internationaux, ainsi qu’avec les collectivités territoriales, financeurs de certains projets de recherche ;

— elle hypothèque les capacités de nos équipes à répondre à de futurs appels à projet.

Cela, alors qu’a été annoncée à l’automne dernier, dans le cadre de la loi de Finances, une enveloppe importante pour développer une stratégie de recherche au sein du ministère de la Culture durant la période 2021-2025.

Nous vous demandons d’organiser une nouvelle réunion que nous souhaitons, cette fois-ci, constructive. Nous souhaitons que puissent y être abordés :

— la reconnaissance par votre administration du CDURE, collègue qui rassemble la quasi-totalité des directeurs et directrices des unités de recherche (UMR ou EA) des ENSA(P), « briques de base » de la recherche en architecture et en paysage, là où s’élaborent et se transmettent les savoirs en ces domaines ;

— les points suivants qui nécessitent un traitement urgent : 1. augmentation des plafonds d’emploi des établissements et recrutements d’enseignants-chercheurs et d’ingénieurs de recherche ; 2. augmentation des postes d’enseignant pour compenser les décharges d’enseignement pour activités de recherche ; 3. explicitation des critères d’attribution des contrats doctoraux et des montants des dotations aux unités de recherche.

— et, plus largement, le devenir de la recherche et de la formation à la recherche en architecture et en paysage au sein du ministère de la culture et les voies et les moyens pour les porter à la hauteur des enjeux sociétaux et environnementaux auxquels elles font devoir faire face dans les prochaines années.

Ces questions ne constituent pas de nouvelles revendications, mais le simple respect des engagements pris par le ministère de la culture lors de la rédaction des décrets de 2018, afin que les objectifs alors définis puissent être atteints. Il y va de la cohérence de la politique publique en matière de recherche architecturale, urbaine et paysagère.

Dans l’attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le directeur, Madame la directrice, de recevoir l’expression de nos plus respectueuses salutations.

Fait le 31 mai 2021

Pour le CDURE, les directrices et directeurs des unités de recherche des ENSA

Lettre ouverte des directeurs.trices des unités de recherche des ENSA(P) à propos des grandes difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la réduction du service d'enseignement de 320 HTD à 192 HTD pour travaux de recherche.

à

Aurélie Cousi, Directrice chargée de l'architecture, adjointe au directeur général des patrimoines
Frédéric Gaston, Sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture
Corinne Tiry-Ono, Cheffe du Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère
Copie à Mmes et MM. les Directeurs.trices des ENSA(P)

Madame, Monsieur

La réduction du service d'enseignement de 320 heures à 192 heures équivalent TD pour travaux de recherche est prévue à l'article 7 du décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des ENSA(P). Cette réduction vient compenser un service d'enseignement dont le temps de travail référence a été maintenu à 320 heures équivalent TD (contre 192 heures ailleurs dans l'enseignement supérieur et la recherche).

Les directeurs.trices des unités de recherche des ENSA(P) réunis.es en Collège ce jeudi 12 novembre 2020 souhaitent alerter le ministère de tutelle sur les grandes difficultés rencontrées pour mettre en place ces réductions à la hauteur de ce qu'il serait nécessaire. On assiste depuis deux ans dans nos établissements à une stagnation, voire à un recul, du nombre d'ETP (équivalent temps plein) consacrés aux décharges d'enseignement pour activités de recherche.

Cette dérive survient dans une période marquée par un fort développement de la recherche dans nos unités de recherches. Au moment également où de nouveaux enseignants-chercheurs, qui doivent eux aussi pouvoir accomplir cet aspect de leur mission, viennent d'y être intégrés (campagnes de recrutement de 2019 et 2020). Au moment enfin où des enseignants jusqu'ici essentiellement praticiens s'engagent, de plus en plus nombreux, dans des activités de recherche. Les conséquences sont très dommageables :

- orientant la recherche en architecture et en paysage dans une direction contraire à celle que promeut le ministère de la culture depuis plusieurs années¹¹.
- plaçant tous ceux qui ont choisi de s'investir dans la recherche dans une situation extrêmement difficile, susceptibles de remettre en cause les engagements pluriannuels passés avec les partenaires, institutionnels et non institutionnels, financeurs de leurs projets de recherche.
- hypothéquant les capacités de nos équipes de recherche à répondre à de futurs appels à projet.

De ce point de vue-là, nous partageons l'essentiel de l'état des lieux alarmant fait tout récemment par Dominique David, députée, rapporteure spéciale pour l'Assemblée nationale du projet de loi de

¹¹ À la suite notamment du rapport conjoint IGAC-IGAENER « Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture (et de paysage). Proposition pour un statut d'enseignant-chercheur » (novembre 2014) : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Une-nouvelle-ambition-pour-la-recherche-dans-les-ecoles-d-architecture.-Proposition-pour-un-statut-d-enseignant-chercheur>

finances de 2021 pour ce qui est du Ministère de la Culture¹². Celle-ci conclut son rapport en regrettant que les moyens promis aux ENSA(P) pour développer la recherche ne soient pas au rendez-vous, notant l'absence de création de postes pour 2021. Ce, alors même qu'est annoncée au niveau ministériel une enveloppe conséquente pour développer une stratégie de recherche pour la période 2021-2025.

Le Collège des directeurs.trices des unités de recherche des ensa(p) souhaite notamment alerter le ministère de la Culture sur la nécessité urgente :

— de reprendre la trajectoire à laquelle il s'est engagé en 2017 conjointement avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), permettant la création de 50 postes de professeurs (seuls 15 ont été mis en place en 2019) et de 100 postes (seuls 60 ont été créés en 2016 et 2017) afin de compenser les transferts de charges pour activités de recherche. Il s'agit également de faire en sorte que ces postes correspondent à des recrutements d'enseignants-chercheurs titulaires, afin de ne pas engendrer encore plus de précarité dans les ENSA(P) et de répondre concrètement aux besoins en matière de débouchés des jeunes docteur.e.s formé.e.s dans nos unités de recherche.

— de mettre en place dès la campagne 2021 sur la base des critères proposés par le Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture (CNECEA) le référentiel national établissant des équivalences horaires pour la décharge d'heures du service d'enseignement pour la participation à des activités de recherche et à des projets pédagogiques et scientifiques d'intérêt général (cf. article 1 du décret n°2018-106 du 15 février 2018 relatif au conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage).

— de revoir la procédure concernant l'attribution des décharges d'enseignement pour activités de recherche à l'échelle des établissements en donnant toute sa place à la Commission de la recherche dans laquelle on trouve des personnalités extérieures (cf. article 18 et 19 du décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture). Cette dernière doit être explicitement chargée de l'évaluation du niveau d'engagement dans des activités de recherche selon la définition donnée par l'HCERES, en lien avec les directions d'unités. Cette évaluation doit être suffisamment souple pour qu'il soit possible d'y intégrer des activités de recherche et de valorisation non académiques, davantage tournées vers les acteurs publics et le monde opérationnel.

— de faire rapidement converger les pratiques des établissements en matière de prise en charge des activités de recherche et de formation à/par la recherche. Elles sont à l'heure actuelle disparates. Ainsi, des établissements comptabilisent (et d'autres ne comptabilisent pas) les enseignements du cycle doctoral et l'encadrement de thèse de doctorat dans les charges du service d'enseignement. Ainsi encore, des établissements refusent d'attribuer des décharges d'enseignement pour activités de recherche à des enseignants-chercheurs rattachés à une unité de recherche d'une autre ensa(p).

Fait le 10 décembre 2020

Le Collège des Directeurs des Unités des recherche Ensa(p)

¹²http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/15b3399-tiii-a11_rapport-fond.pdf. Voir notamment les pages 47 et suivantes.

Liste des signataires (par ordre alphabétique) :

1. **Céline Barrère, Antonella Mastrorilli**, co-directrices du Lacth / Ensap Lille
2. **Nabil Beyhum**, co-directeur EVCAU (ED 624) ENSA Paris-Val de Seine
3. **Alessia de Biase**, directrice du LAA-LAVUE (UMR 7218 CNRS) / ENSA Paris La Villette
4. **Alexandra Biehler**, directrice de l'UR PROJECT[s] , ENSA.Marseille
5. **Frédéric Bonneaud**, directeur du LRA, ENSA Toulouse
6. **René Borruey**, directeur de l'UR INAMA / ENSA-Marseille
7. **Anne Bossé**, directrice du CRENAU (UMR AAU) / Ensa Nantes
8. **Vincent Bradel**, directeur du LHAC, ENSA de Nancy
9. **Sabrina Bresson et Yankel Fijalkow**, co-directeurs du CRH-LAVUE / ENSA Paris Val de Seine
10. **Denis Bruneau**, directeur du GRECCAU / Ensap Bordeaux
11. **Olivier Chadoin**, directeur de PAVE-ENSAP de Bordeaux / CED UMR 5116
12. **Béatrice Collignon**, directrice de l'UMR 5319 Passages
13. **Bernard Davasse**, directeur-adjoint de l'UMR 5319 Passages/ENSAP de Bordeaux
14. **Livio De Luca**, directeur de l'UMR MAP 3495 CNRS/MC
15. **Rosa De Marco, Olivier Jeudy, Yann Nussaume**, co-direction UR AMP ENSA Paris La Villette/HESAM
16. **Sandra Fiori**, directrice d'EVS-LAURe (UMR 5600) / ENSA Lyon
17. **Jac Fol**, directeur ACS/AUSser / ENSA Paris-Malaquais
18. **Isabelle Grudet**, directrice du Let-Lavue (UMR 7218 CNRS) / ENSA Paris La Villette
19. **François Guéna**, directeur du MAP-Maacc (UMR 3495 MAP), ENSA Paris La Villette
20. **Hassan Ait Haddou**, directeur du LIFAM/ Ensa Montpellier
21. **Thierry Joffroy**, directeur de l'UR AE&CC, ENSA de Grenoble
22. **Georges-Henry Laffont**, directeur du GRF "Architectures & Transformations", ENSA Saint-Etienne
23. **Paul Landauer**, directeur de l'OCS (UMR 3329 AUSser) / ENSA Paris-Est
24. **Fanny Lopez**, co-directrice LIAT / ENSA Paris Malaquais
25. **Hervé Lequay**, directeur du MAP-Aria (UMR 3495 MAP), ENSA Lyon
26. **André Lortie**, directeur de l'Ipraus (UMR 3329 AUSser) / ENSA Paris Belleville
27. **Caroline Maniaque**, Directrice de l'UR ATE / ENSA de Normandie
28. **Jean-Baptiste Marie**, directeur de Ressources, ENSA Clermont-Ferrand
29. **Philippe Marin**, directeur de MHA / ENSA de Grenoble
30. **Catherine Maumi**, directrice d'AHTTEP (UMR 3329 AUSser) / ENSA Paris La Villette
31. **Cristiana Mazzoni**, directrice UMR AUSser (MC/CNRS 3329)
32. **Florence RUDOLF, Denis BOCQUET**, co-directeurs du Amup, UR 7309, ENSA Strasbourg
33. **Nathalie Simonnot**, Directrice du LéaV, ENSA de Versailles
34. **Daniel Siret**, directeur UMR 1563 AAU / ENSA Grenoble et ENSA Nantes
35. **Frédéric Sotinel**, directeur du GRIEF (EA 7465) / ENSA Bretagne
36. **Nicolas Tixier**, directeur du Cresson (UMR 1563 AAU) / ENSA de Grenoble
37. **Jodelle Zetlaoui-Léger**, co-directrice de l'Umr LAVUE 7218 MC/CNRS

Lettre ouverte des directeurs.trices des unités de recherche des ENSA(P) à propos des financements doctoraux, de leur procédure d'attribution et de la politique doctorale qu'ils mettent en œuvre.

à

Frédéric Gaston, Sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture
Corinne Tiry-Ono, Cheffe du Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère

Monsieur le Sous-Directeur,
Madame la Cheffe de bureau

A la suite des résultats de la campagne d'attribution des contrats doctoraux en architecture par le ministère de la Culture, nous tenons à vous faire part de notre consternation au regard de la procédure et, plus généralement, de la politique doctorale dont elle participe à la mise en œuvre.

Moyens

Le premier constat est celui d'une baisse globale de la dotation, de 10% par rapport à 2019. Certes, il n'y a qu'un contrat plein en moins, le nombre étant passé de 10 à 9. Mais c'est là que le bât blesse : 9 contrats pour 20 écoles ! Une enveloppe en totale contradiction avec le rapport conjoint de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) de novembre 2014 qui annonçait : « Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture ».

L'effet premier et immédiat de cette pénurie financière est d'ordre scientifique. La faiblesse des moyens conduit à une péréquation absurde, qui pénalise les équipes les plus dynamiques qui adressent plusieurs candidatures chaque année, décourageant des candidats pour lesquels ces décisions sans fondement scientifique sont incompréhensibles. C'est une perte brute, immense, inestimable.

Critères

En 2020, après des années de réclamation par l'ensemble de la communauté scientifique, les critères de jugement et le jury de sélection ont enfin été rendus publics. On serait tenté de saluer cette décision comme une avancée, alors que ce fonctionnement n'est que normal et, surtout, qu'il masque un nouveau dysfonctionnement : les thèmes en fonction desquels les sujets de doctorat ont été retenus n'ont été diffusés qu'après le jugement !

Les équipes de recherche sont tenues de développer un programme scientifique, à l'expertise duquel participe notre tutelle. Il appartient aux équipes de le mettre en œuvre. C'est un des critères du classement des candidatures doctorales que soumettent les équipes au Ministère. Or, si les thèmes de sélection fixés par le jury ne recouvrent pas ceux des programmes scientifiques des équipes, on peut s'interroger sur la cohérence d'une politique qui d'un côté approuve les programmes et, de l'autre, ne les reconnaît pas dans ses critères de sélection.

Une autre mission des équipes est la recherche de financements, notamment pour le doctorat. Il est donc normal de connaître les thèmes de sélection avant la sélection, de manière à en tenir compte dans le classement des candidatures soumises par l'équipe. Surtout qu'en 2020 il était interdit, sous peine de disqualification, de classer deux excellents projets exæquo !

Recherche opérationnelle, recherche théorique et critique

Les thèmes retenus en 2020 parmi ceux de la Stratégie nationale pour l'architecture (2015) étaient tous et sans exception orientés vers des logiques opérationnelles. Or, celles-ci sont la principale ressource des conventions CIFRE. Cette orientation conduit à priver les éventuelles ressources financières CIFRE de sujets ainsi que les milieux opérationnels d'une présence de la recherche, tout en privant de financement la recherche non opérationnelle : perdant, perdant.

Non seulement cette recherche fondamentale doit pouvoir compter sur des financements publics, mais il est de l'intérêt, voire de la responsabilité du ministère de la Culture de donner les moyens à la communauté des architectes de penser ses rapports à la société aujourd'hui, à travers l'histoire de la discipline, les enjeux

professionnels du métier et critiques de son exercice, les modalités théoriques et pédagogiques de l'enseignement, etc.

En résumé, la récente campagne doctorale du ministère de la Culture met en évidence :

- le rétrécissement alarmant de moyens consacrés à la consolidation d'une recherche de qualité ;
- un rétrécissement qui induit une absurde stratégie de péréquation qui fragilise le renouvellement d'une recherche de qualité ;
- l'absence de cohérence dans une politique de recherche qui intervient en amont dans la détermination des projets scientifiques des équipes, dont elle ne tient pas compte au moment des financements ;
- la contradiction d'une politique qui met en concurrence les financements publics et les financements privés plutôt que d'assurer leur complémentarité.

Monsieur le Sous-Directeur, il nous semble urgent que la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture prenne le temps d'une mise à plat de sa politique d'aide à la recherche. Car l'augmentation de ses moyens, qui est une véritable urgence, ne pourra se discuter que sur la base d'arguments solides et irréfutables. Or les stratégies qui visent à masquer ce manque de moyens, voire à le justifier à travers une absurde péréquation de la pénurie, nuisent à une revendication sincère et nécessaire. Dans l'attente d'une discussion constructive, nous vous prions de croire, Monsieur le Sous-Directeur, Madame la Cheffe de bureau, en l'expression de notre considération distinguée.

Fait le 17 Septembre 2019

1. **Jac Fol**, directeur ACS/AUSser (UMR 3329 CNRS)
2. **Paul Landauer**, directeur OCS/AUSser (UMR 3329 CNRS)
3. **André Lortie**, directeur Ipraus/AUSser (UMR 3329 CNRS)
4. **Catherine Maumi**, directrice AHTTEP/AUSser (UMR 3329 CNRS)
5. **Alessia de Biase**, directrice LAA/LAVUE (UMR 7218 CNRS)
6. **Isabelle Grudet**, directrice Let/Lavue (UMR 7218 CNRS)
7. **Olivier Chadoin**, Directeur de PAVE-Centre Emile Durkheim CNRS 5116
8. **Céline Barrère** et **Antonella Mastroianni**, co-directrices du LACTH
9. **Hassan Ait Haddou**, directeur LIFAM
10. **Nicolas Tixier**, directeur du Cresson (UMR 1563 AAU)
11. **Béatrice Collignon** et **Bernard Davasse**, collège de direction de Passages (UMR 5319)
12. **Hervé Lequay**, directeur MAP-Aria (UMR 3495 MAP)
13. **Georges-Henry Laffont**, directeur d'Architectures & Transformations, ENSASE
14. **Paul Landauer**, directeur de l'OCS (UMR 3329 AUSser) / ENSA Paris-Est
15. **Nabil Beyhum**, co-directeur EVCAU (ED624)
16. **Jodelle Zetlaoui-Léger**, co-directeur (UMR 7218 LAVUE)
17. **René Borruy**, directeur INAMA (ENSA-Marseille)
18. **Sandra Fiori**, directrice EVS-LAURE (UMR 5600, ENSA Lyon)
19. **Frédéric Sotinel**, directeur du GRIEF (EA 7465, ENSA Bretagne)
20. **Philippe Marin**, directeur MHA, ENSA Grenoble
21. **Jean-Baptiste Marie**, directeur de Ressources, ENSA Clermont-Ferrand
22. **Fanny Lopez**, co-directrice LIAT / ENSA Paris Malaquais

MOTION

à l'attention de

Mme Agnès Vince, Directrice chargée de l'architecture, adjointe au directeur général des patrimoines
M. Christian-Lucien Martin, Sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture
M. Philippe Grandvoinet, Adjoint au Sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture
Mme Corinne Tiry-Ono, Cheffe du Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère
Copie à Mmes et MM. les Directeurs/trices des ensa(p)

Collège des directeurs/trices des unités de recherche des ensa(p) : à propos des transferts de charges d'enseignement pour activités de recherche et du statut d'enseignant-chercheur

Les directeurs/trices des unités de recherche des ensa(p) ont pris connaissance de la note de cadrage datée du 12 décembre 2017 concernant l'attribution des décharges d'enseignement pour activités de recherche pour l'année 2018/2019 et du cahier des charges annexé. Ils/elles se sont réunis/es ce jour en Collège pour en discuter. Le Collège des directeurs/trices des unités de recherche des ensa(p) considère que cette note et ce cahier des charges vont dans le bon sens. Les enseignants bénéficiaires vont devoir justifier de leur engagement dans des activités de recherche et de valorisation de la recherche et produire selon la définition donnée par l'HCERES. Cette définition est suffisamment souple pour qu'il soit possible d'y intégrer des activités de recherche et de valorisation non académiques, davantage tournées vers les acteurs publics et le monde opérationnel. Les modalités d'attribution et de renouvellement sont clarifiées, s'appuyant sur un rattachement effectif à une unité de recherche accréditée par le BRAUP, associant les différentes instances de l'établissement concernées par les activités de recherche (unité de recherche, conseil scientifique ou commission de la recherche) et recourant en leur absence à des expertises extérieures.

Cependant, le Collège des directeurs/trices des unités de recherche des ensa(p) souhaite alerter le ministère sur la nécessité de faire rapidement converger les pratiques des établissements en matière de prise en charge des activités de recherche et de formation à/par la recherche. Elles sont à l'heure actuelle disparates. Ainsi, des établissements comptabilisent (et d'autres ne comptabilisent pas) les enseignements du cycle doctoral et l'encadrement de thèse de doctorat dans les charges du service d'enseignement. Ainsi encore, des établissements refusent d'attribuer des décharges d'enseignement pour activités de recherche à des enseignants-chercheurs rattachés à une unité de recherche d'une autre ensa(p).

Le Collège des directeurs/trices des unités de recherche des ensa(p) souhaite soulever la question de l'ambiguïté d'un statut d'enseignant-chercheur avec une charge de service d'enseignement à 320 H TD, tel qu'il est proposé dans les ensa(p). Il s'alarme notamment du fait que, pour compenser les transferts de charges pour activités de recherche, seuls 15 ETP ont été attribués cette année 2018 (au lieu des 30 promis) et que ces ETP correspondent à des heures octroyées à des enseignants contractuels de l'établissement. Cette façon de compenser les transferts de charges pour activités de recherche ne saurait constituer une réponse à court et moyen terme. Elle est en train de créer de la précarité dans les ensa(p), sans répondre de manière satisfaisante aux besoins en matière de recrutement et de débouchés des jeunes docteurs formés dans nos unités de recherche. On est là très loin du programme de recrutement de 30 enseignants-chercheurs titulaires par an, tel que le préconisait en novembre 2014 le rapport conjoint IGAC-IGAENER « Une nouvelle ambition pour la recherche dans les ensa(p) ».

le 1er février 2018

Liste des signataires : ..., Alessia de Biase (LAA/LAVUE),..., Jean-Lucien Bonillo (INAMA), Maurizio Brocato (GSA)..., Bernard Davasse (UMR Passages), Sandra Fiori (Laure/UMR EVS 5600), Jac Fol (ACS/AUSser), François Guéna (MAP/MAACC), Thierry Joffroy (AE&CC EA 7444), Stéphane Sadoux (AE&CC EA 7444)..., Richard Klein (Lacth, Ensap de Lille), Catherine Maumi (MHAevt EA 7445), Caroline Maniaque (ATE Normandie), ..., Estelle Thibault (IPRAUS/AUSser), Amélie Flamand (GRF Ressources), Hélène Vacher (LHAC), Géraldine TEXIER-RIDEAU (GRF Ressources), Nicolas Tixier (CRESSON/AU), Nathalie Lancret (IPRAUS/AUSser), Denis BRUNEAU (GRECCAU, EA 7482), Frédéric Bonneaud (LRA EA 7413), Karen Bowie (AHTTEP/AUSser), J. Kent Fitzsimons (PAVE, EA 7433), Frédéric Sotinel (GRIEF, EA 7465), Sabrina Bresson (Centre de Recherche sur l'Habitat, UMR 7218 LAVUE), Hassan AIT HADDOU (LIFAM/ENSA Montpellier), Paul LANDAUER (OCS/ENSA Marne-la-Vallée), René Borruyey (INAMA/ENSA Marseille), Michael Fenker (LET/LAVUE), Fanny Lopez, (co-directrice LIAT / ENSA Paris Malaquais)